REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION N° 20261019_062

MEMBRES EN EXERCICE	19
MEMBRES PRESENTS	19
MEMBRES AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION	19
DATE DE LA CONVOCATION	12/10/2026
DATE D'AFFICHAGE	12/10/2026

OBJET	**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER NOVEMBRE 2026**

Séance du 19 octobre 2026,

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.

Membres présents	Michel MOINE, Christophe PERROUSSET, Mathilde FAVRE, Xavier BOSSAN, Claire ZARA-MARMETH, Hervé GARBE, Christianne MAURON, Roger RACHEL, Franck PERRET, Edda GRASSET, Franck SAMSON, Isabelle GREGIS, Jean-Marie PONCET, Pascale GOUILLOUX, Sandrine MATHIEU, Nathalie COEURDASSIER, Nicolas CHARTON, Mélanie BERGAMASCO DEL CIANCIO, Quentin NEYRON
Membre excusé	NEANT
Pouvoir	NEANT
Secrétaire	Jean-Marie PONCET

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu du tableau d'avancement 2026-2027, il convient de modifier les effectifs de la façon suivante :

✓ <u>Service administratif</u>

Suite à la promotion possible d'un agent, il convient de créer un poste de rédacteur à temps complet, catégorie B. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre de rédacteur, catégorie B.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2026 **suite**

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1er NOVEMBRE 2026 – CREATION DE POSTES

✓ Service culturel

Suite à l'évolution professionnelle d'un agent de ce service, concours et examen professionnel, il convient de créer deux postes à temps complet, l'un d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe, catégorie B, et l'autre d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, catégorie C. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe, catégorie B et au statut particulier du cadre d'emplois d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, catégorie C.

✓ Service technique

Suite à l'avancement de grade de deux agents :

- un poste d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet, catégorie C doit être créé. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois d'adjoint technique principal 2ème classe, catégorie C.
- un poste d'adjoint technique principal 1ère classe, à temps complet, catégorie C doit être créé. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois d'adjoint technique principal 1ère classe, catégorie C.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/11/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2026 **suite**
OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1er NOVEMBRE 2026 – CREATION DE POSTES

SERVICE	TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/11/2026				
	GRADE	AUTORISE	POURVU STAGIAIRE/ TITULAIRE	POURVU CONTRACT	NON POURVUS
ADMINISTRATIF	ATTACHE PRINCIPAL	1	1	0	0
	REDACTEUR	3	2	0	1
	ADJ ADM TERRIT PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0	1
	ADJ ADM TERRIT PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	0	0	2
	ADJ ADM TERRITORIAL	3	2	0	1
TECHNIQUE	TECHNICIEN catégorie B	1	0	1	0
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1	0	1
	ADJ TECHN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	3	2	0	0
	ADJ TECHN PRINCIPAL 2EME CLASSE	4	1	0	3
	ADJ TECHN TERRITORIAL	3	1	1	1
TECHNIQUE ATSEM	ADJ TECHN TERRITORIAL	4	3	0	1
SOCIAL	AGENT DE MAITRISE	2	2	0	0
	ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	1	0	1
	ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0	0	1
	ASSISTANT DE CONSERVATION 2EME CLASSE	2	1	0	1
CULTUREL	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	0	0	1
	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2E CLASSE	2	1	0	1
	ADJOINT DU PATRIMOINE	1	0	0	1
POLICE	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	1	0	0
	TOUS GRADES CATEGORIE C	1	0	0	1
		39	20	2	10
			22		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2026 **suite**
OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1er NOVEMBRE 2026 – CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

☞ **D'ADOPTER** les modifications du tableau des emplois, ci-dessus présenté ;

☞ **D'ASSURER** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Fait à Izernore, le 19 octobre 2026
Pour copie conforme,

Jean-Marie PONCET,
Secrétaire de séance

Michel MOINE,
Maire d'Izernore

MAIRIE D'IZERNORE (AIN)